

DELIBERATION DD2024_075

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 21 juin 2024

LE 27 juin 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	52
Votants	70
Pouvoirs	21

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AGORA PÔLE NATIONAL CIRQUE - BOULAZAC

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, M. LACOUR-COULON

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. SERRE, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M. PROTANO donne pouvoir à Mme FAURE
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. MOTARD donne pouvoir à M. DOBBELS
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. PERPEROT
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. MARTY
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. DUCENE
M. CADET donne pouvoir à M. BIDAUD
M. DELCROS donne pouvoir à M. MARSAC
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS
M. GASCHARD donne pouvoir à M. MOISSAT
Mme DUPUY donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BOURGEOIS

Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BARROUX
Mme MONTEIL-MAYAUD donne pouvoir à M. JAUBERTIE

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le
ID : 024-200040392-20240627-DD2024_075-DE



ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AGORA PÔLE NATIONAL CIRQUE - BOULAZAC

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant la demande de subvention de l'association Médiagora pour une étude sur un réseau de diffusion artistique sur le territoire de l'agglomération Grand Périgueux, en lien avec notre règlement d'intervention Scène Rurale.

Considérant que l'Agora développe depuis 4 ans un projet de coopération culturelle sur le tout le territoire de l'agglomération, principalement en direction des communes rurales, et structure un réseau de diffusion artistique concertée avec les communes et les opérateurs culturels locaux.

Que cette demande a pour objectif de dégager les pistes à mettre en œuvre pour améliorer et accentuer les coopérations sur le territoire favorisant l'accès d'une offre culturelle qualitative pour tous les habitants.


Qu'au regard des éléments présentés, il est proposé d'attribuer à l'Agora - Pôle national Cirque - une subvention exceptionnelle d'un montant de 4000 €.

Mme Labails, M. Auzou et M. Passerieux ne participent pas au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 4000€ à l'Agora - Pôle national Cirque ;
- Autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 12/07/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/07/2024	Périgueux, le 12/07/2024
Le secrétaire de séance	Le Président
Christian LECOMTE 	Jacques AUZOU 